

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 29 novembre 2013 portant délégation de signature
(direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)**

NOR : DEVA1326604S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Pascal Revel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Martial Duqueyroi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de cabinet.

Mme Anne Bertinetti, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 500 €, toutes taxes comprises, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions du département surveillance et régulation, à M. Christophe Mornon, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 500 €, toutes taxes comprises, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de la délégation Aquitaine-Sud, à :

M. Philippe Pierre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Jean Bourda-Couhet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 500 €, toutes taxes comprises, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de la délégation Poitou-Charentes, à M. Jacques Sonnino, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Poitou-Charentes.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 500 €, toutes taxes comprises, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de leur délégation respective, à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable administrative de la délégation Aquitaine-Sud.

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable administrative de la délégation Poitou-Charentes.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leur service, à :

Mme Marie-Christine Roumegous, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Thierry Gillet, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Hervé Galand, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Bruno Garnier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leur délégation respective, à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable administrative de la délégation Aquitaine-Sud.

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable administrative de la délégation Poitou-Charentes.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Yann Charasson, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Marie-Thérèse Hunsicker, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Cindy Duffie, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Peggy Paris, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Michel Puyo, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Véronique Maillé, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de direction.

Mme Béragère Sabatier, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de cabinet.

Mme Valérie Rouyer, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.
Mme Fabienne Lemoine, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable administrative de la délégation Poitou-Charentes.

Mme Peggy Paris, adjointe d'administration de l'aviation civile, régisseuse d'avances et de recettes.

Article 13

La décision du 3 septembre 2012 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 29 novembre 2013.

F. ROUSSE